

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

48 communes

971 km²

25 052 habitants

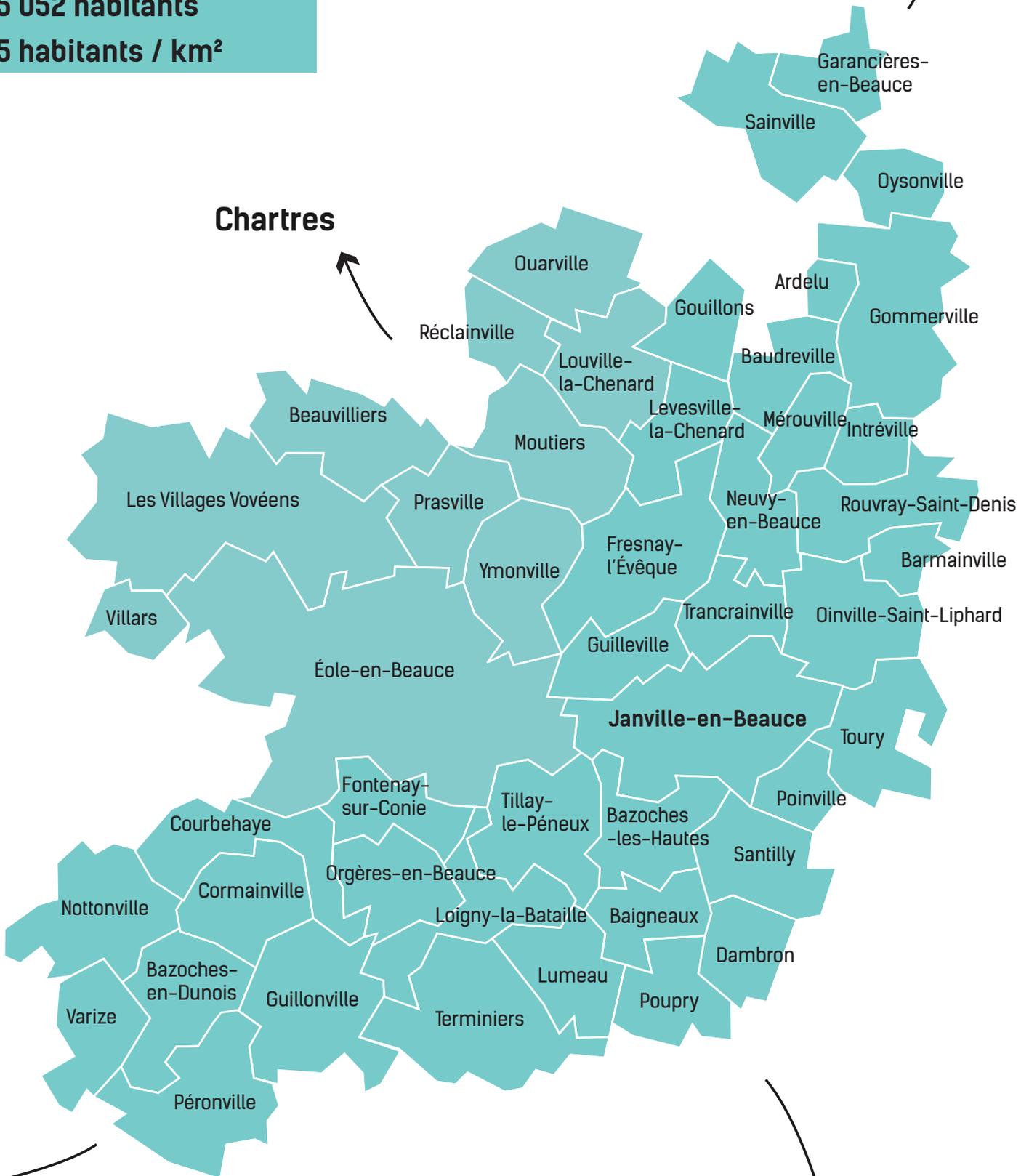
25 habitants / km²

Dourdan / Étampes

Chartres

Châteaudun

Orléans



Bienvenue en Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe 48 communes et plus de 25 000 habitants. Sur ce territoire rural, la communauté de communes s'attache à offrir des services de proximité et de qualité à ses habitants. Elle œuvre également en faveur d'un développement économique cohérent et compatible avec un aménagement durable du territoire.

Les compétences de la communauté de communes

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes Cœur de Beauce participe à la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et établit le Plan Local d'Urbanisme.
- Développement économique : la Communauté de Communes Cœur de Beauce aménage, entretient des zones d'activités et apporte son soutien à l'activité économique locale. Elle participe à la promotion du tourisme avec, notamment, la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- Rénovation et réhabilitation de l'habitat sur son territoire
- Construction et entretien d'équipements sportifs, scolaires et culturels
- Action sociale
- Assainissement : la Communauté de Communes Cœur de Beauce gère aujourd'hui l'assainissement non collectif. Elle assurera la compétence de l'assainissement collectif, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.
- Production d'eau potable : la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure aujourd'hui la production d'eau potable. La distribution de l'eau potable sera une compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.

Les compétences facultatives

- Déploiement de la fibre via Eure-et-Loir numérique
- Organisation et gestion des accueils périscolaires
- Gestion des relais petite enfance, des accueils de loisirs et des espaces jeunes
- Gestion des transports scolaires (par délégation de la Région Centre-Val de Loire)
- Politique de sécurité et de prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires
- Création et gestion des Maisons France Services

Un projet politique pour les familles du territoire

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est lancée en 2019 dans la mise en place d'une convention territoriale services aux familles (CTSF) pour donner suite à la sollicitation de la CAF d'Eure et Loir. Démarche stratégique partenariale, la CTSF a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Le précédent contrat enfance jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020 est l'illustration d'une démarche d'engagement partenariale, qui se doit d'être structurée avec les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la CTSF en vigueur : 2019-2024 et de manière multithématique.

La CTSF coconstruit avec l'association PEP 28, qui a pour délégation de service public l'accueil des enfants (7 à 17 ans) sur le territoire via des structures adaptées (ALSH, Espaces jeunes) et le soutien à la parentalité et aux professionnels de la petite enfance (Relais Petite Enfance) a permis de contribuer à son élaboration en lien avec la Communauté de Communes.

Pour rappel, cette convention établie entre la CAF et la collectivité territoriale, se doit d'être engagée et de proposer une offre de travail en partenariat en répondant aux besoins des administrés de la branche famille de la CAF.

Cette CTSF est la première signée entre la CAF et la communauté de communes Cœur de Beauce. Pour ce faire, un Comité de pilotage s'est **organisé le 28 juin 2022 (COPIL)**.



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs de Baudreville



Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

Année 2023 / 2024

Directeur (trice) : ASSELIN DORINE

SOMMAIRE

- I. **La structure**
- II. **Capacité d'accueil**
- III. **Description des locaux**
- IV. **Présentation de l'équipe**
- V. **Organisation et engagement de l'équipe**
- VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**
- VII. **Informations Complémentaires**
- VIII. **Rôles de chacun**
- IX. **Présentation du territoire CCCB**
- X. **Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB**

III. La structure:

Nom de la structure	CROC LOISIRS
Adresse	12, rue du bout de la vigne 28310 BAUDEVILLE
Téléphone	0237996054 / 06.81.93.74.04
Mail	Alsh.baudreville@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	7h / 8h20 et 16h30 / 19h (périscolaire Matin soir) 7h00 / 19h (mercredi) 7h / 19h (petites et grandes vacances)

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	20	24		40
Soir (période scolaire)	20	30		50

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	20	24		44

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'hiver	20	24		44
Vacances de printemps	20	24		44
Vacances d'automne	20	24		44

VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification diplôme obtenu	Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...	Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	Périodes périsco, mercredi, vacances...	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomadaire de travail
Asselin	Dorine	52	BAFD	Directrice	CDI	Toutes	3-12	Juillet 1989	35h00
Pelle	Vanessa	38	CAP petite enfance	Animatrice	CDD	Mercredis	3-5 ans	Mars 2021	
Faid	Hanan	36	BAFA/stagiaire BAFD	Animatrice	CDI	Mercredi +vacances	6-12 ans	Novembre 2019	34h72
Tremblay	Virginie	35	BAFA	Animatrice	CDI	Périscolaire + mercredi	3-5	2015	11h93
Begue	Mery		CAP petite enfance	Animatrice	CDD	Périscolaire	6-11 ans	Juin 2022	2h
Gosset	Clara	22	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDI	Toutes	3-12	Février 2020	30h02
Torti	Angelique	49	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDI	Toutes		Juillet 2021	20h00
Leretour	Delphine	47		Animatrice + agent de service	CDD	Toutes	3-5	Juin 22	8h

VII. Organisation et engagement de l'équipe

PERISCOLAIRE	ACTIVITES
7h00 - 8h30	Accueil échelonné des enfants s'effectuant en temps libre Les enfants sont tous accueillis dans la grande salle, les animateurs leur proposent des jeux de société, jeux libres, coloriages. Nous emmenons les enfants dans leur classe de 8h20 à 8h30
16h30	Les animateurs sont présents pour la sortie des élémentaires et des maternelles.
16h45 / 17h15	Nous prenons le gouter, qui est fourni par le centre. Il s'effectue dans 2 salles différentes : une salle pour les maternelles et une salle pour les élémentaires. Lorsque nous avons moins d'enfants, nous goutons tous dans la salle des élémentaires. C'est un moment convivial. Selon le temps, nous avons aussi la possibilité de gouter dehors. De 16h45 à 17h45, un service d'étude est mis en place le lundi et le jeudi suivi par l'enseignante « Karine Leroy »
17h15 / 19h00	Les enfants ont le choix durant ce temps (activité dirigée ou non dirigée par un animateur, activités libres diverses ou jeux Les animateurs proposeront des activités courtes ou qui s'inscrivent sur plusieurs séances.

Mercredis / Vacances

Horaires	Activités
De 7h00 à 9h00	Accueil échelonné et individualisé. Temps privilégié de discussion avec les parents. L'équipe pédagogique les informe du contenu de la journée. C'est aussi un temps pendant lequel les animateurs peuvent finir la préparation de la journée voire l'organisation s'il s'agit d'une sortie (liste des enfants, pharmacie, bouteille d'eau, matériel...). Espace ludique et activités libres seront à la disposition des enfants.
De 9h00 à 11h30	Mise en train pour bien démarrer la journée, un appel de manière plus ou moins formelle sera effectué de façon à compléter de manière rigoureuse la fiche de présence, présentation de la journée, répartition dans les différents ateliers qu'ils leurs sont proposés. Activités, rangement, lecture du menu et passage aux toilettes.
De 11h45 à 13h15	Déjeuner. Les enfants se placeront où ils le voudront car il faut que le moment du repas soit aussi un moment de détente. L'adulte veille à l'équilibre alimentaire et l'enfant mange à son rythme. C'est un temps d'échange et de convivialité.
De 13h15 à 16h00	Passage aux toilettes et préparation des doudous pour aller à la sieste. Tous les enfants seront levés de la sieste à 15h, pour ensuite passer aux activités prévues de l'après midi Pour les grands, un temps calme sera mis en place (livre dessin etc....) Avant la reprise des activités à 14h15
De 15h00 à 16h00	Après le réveil échelonné des enfants, les activités seront mises en place soit à l'intérieur ou bien à l'extérieur selon le planning d'activité et le temps et surtout l'envie et la demande des enfants
De 16h00/16h15 à 17h00	Après le rangement des ateliers et le passage aux toilettes, chaque enfant prend son goûter (fournit par le centre). Durant ce moment, les animateurs et les enfants pourront échanger leur impression sur leur journée, afin de connaître leur avis et nous aider à améliorer certaines choses par rapport aux demandes des enfants.
De 17h00 à 19h00	Comme pour le matin, les parents sont accueillis. C'est un moment d'échange et surtout de convivialité et de dialogue vis-à-vis de la journée passée, pour le bien-être des enfants. Cela rassure énormément les parents d'aller vers eux et de partager le déroulement de notre journée avec leurs enfants. Espace ludique et activités libres pour les enfants.

L'équipe s'engage :

Les activités :

- Être disponible par rapport à la demande et aux activités des enfants
- Des activités manuelles de toutes sortes seront proposées (en lien avec le thème).
- Découverte et expérimentation de diverses matières (pâte à sel, papier mâché, colle, jeux d'eau, sable ...)
- Fabrication d'objet, assemblage de toute sorte peinture, mélange de couleur mélange de matières.
- Nous allons prendre en compte le besoin de se dépenser en proposant des activités sportives (jeux de motricité, centre aquatique, foot, grands jeux, course relais...)

L'attente des familles :

La garde et les loisirs de leurs enfants, autour d'activités diverses et variées, encadrée par une équipe d'animateurs professionnels et compétents.

Nous allons mettre en place un système d'information sur la vie du centre : programme de la semaine, infos sur les diverses sorties, menu de la semaine, tableau pédagogique.

Nous sollicitons aussi les parents pour du matériel de récupération

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela, elle explique aux enfants la journée et les accompagne.

Les attentes et les besoins des enfants :

- Un lieu convivial où chaque enfant trouvera sa place.
- Un lieu d'échange et de rencontre.
- Un lieu de découvertes, d'activités, de connaissance et d'épanouissement.
- Un lieu d'indépendance et d'autonomie, dans un cadre sécurisé.
- Ils ont besoin de présence tout au long de la journée
- Ils sont en demande d'activités variétés.
- Ils veulent s'affirmer et se comparer aux autres.
- Ils demandent de la liberté, de la sécurité et de l'attention sur leur prise de risque et sur leur dépassement de soi tandis que d'autre ont besoin de repère, de découverte, d'observer, d'imiter et d'essayer en recherchant ses limites.
- Nous allons éviter toute rigidité dans le mode de fonctionnement (activités programmées).

L'hygiène alimentaire et les repas :

Le repas du midi se fait à partir de 12h, (selon le planning d'activité, si sortie ou pas) jusqu'à 13h.

Des ateliers cuisine seront mis en place durant l'année

Pour cela, un cahier de traçabilité des aliments sera mis en place pour avoir toutes les informations nécessaires de tous les ingrédients (n° lot, code barre et date de péremption). Nous allons mettre des couteaux aux enfants pour qu'ils puissent couper leur viande seule, leur apprendre à le faire s'ils ne savent pas ou s'ils n'y arrivent pas.

Nous allons rendre ce moment de restauration le plus agréable et le plus convivial possible, en leur laissant un maximum d'autonomie, discuter avec eux et les laisser discuter entre eux, laisser gérer son temps de repas avec le débarrassage de son couvert.

Une attention particulière sera portée aux enfants allergiques (PAI projet d'accueil individuel) et ceux qui ne mangent pas de porc, ni de viande.

Nous nous devons de faire goûter un peu de tout à l'enfant, sans le forcer en lui expliquant que goûter est important pour savoir si l'on aime ou pas et qu'au fur et à mesure de sa croissance il grandit mais que ses papilles grandissent elles aussi (développement du goût)

Nous allons laisser l'enfant décider de la quantité qu'il veut dans son assiette en lui expliquant que l'on se doit de lui en mettre un tout petit peu pour goûter.

Durant cette année, il sera organisé des ateliers cuisine pour découvrir des recettes et de nouvelles saveurs.

A chaque atelier cuisine, nous prélèverons un plat témoin où nous noterons le jour de consommation du produit et nous garderons un échantillon pendant 5 jours au réfrigérateur, dans l'éventualité d'une T.I.A.C. (toxi infection alimentaire collective). Une T.I.A.C. est reconnue à partir de 2 cas et sous 1h voir 1h30 après la prise du repas.

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h/16h15. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Nous nous devons de remplir la déclaration et identification concernant l'alimentation dans les accueils de loisirs et de la renvoyer à la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale de la protection de la population).

Le personnel de service :

Une personne de service, embaucher par les PEP28 est mise à notre disposition pour le service de cantine ainsi que l'entretien des locaux.

Elle se doit de vérifier le nombre de repas suivant la commande effectuée **à API.**

Préparation de la salle de restauration (mis en place du couvert) selon le nombre d'enfants transmis par la direction

Prise des températures à froid des plats.

Mise en chauffe des plats

Prise des températures des plats avant la mise en chauffe (inférieur à 5°) et à la sortie du four (supérieur à 63°)

Vaisselle et entretien de la salle de restauration.

L'équipe d'animation, ainsi que les enfants, se doivent de respecter cette personne et de respecter son travail, car elle fait partie, elle aussi, de l'équipe pédagogique.

Nous devons faire en sorte que les enfants la considèrent comme un membre de l'équipe à part entière.

Les besoins chronobiologiques de l'enfant

Prendre en compte son besoin de repos

Chez les enfants, le besoin de repos est majoré par le fait qu'ils sont en situation quasi permanente d'apprentissage, ce qui est beaucoup plus fatiguant qu'un travail routinier. La mise en place de moment de repos améliore leur attention : plusieurs pauses courtes sont plus avantageuses qu'une seule pause longue.

Après le repas, une sieste est mise en place pour les 3 / 4 ans mais aussi pour ceux qui le souhaitent (même s'il s'agit de grande section) : aménagement de la salle pour rendre le moment plus agréable : lecture de livres, musique douce, doudou à disposition.

Prendre en compte son besoin de se dépenser

L'activité physique est nécessaire parce qu'un enfant a besoin de bouger. Il suffit de les regarder jouer et courir dans la cour ou dans les parcs. Ils ont de l'énergie à revendre. L'avantage des activités physiques est de permettre un développement harmonieux du corps. C'est aussi un excellent moyen de socialisation : il y a des règles, on doit se respecter les uns les autres, c'est une excellente façon d'inculquer des repères qui lui seront utiles pour l'avenir.

En proposant des activités de développement corporel tel que jeux de motricité, piscine, parcours vélo, foot, relais.... L'animateur doit sentir lorsque les enfants ont un besoin de se défouler (enfants énervés et peu attentifs) et doit, par conséquent leur permettre de canaliser leur énergie en extérieur (jeux libres permettant de se défouler)

Hygiène :

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs.

C'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation.

Nous allons, le plus souvent possible, systématiser des temps d'hygiène.

Se laver les mains régulièrement avec du savon après chaque passage aux toilettes.

Nous allons apprendre aux enfants à s'hydrater régulièrement, lorsqu'il fait chaud, de prendre l'initiative de boire, de mettre sa casquette ou chapeau et de se mettre sa crème solaire si besoin.

Lors des petits accidents pendant la sieste, la désinfection des lits plastiques est primordiale.

Les locaux sont nettoyés quotidiennement par un agent et nous veilleront à ce que tout le monde (enfants et adultes) respecte son travail.

La piscine (règlementation DDCSPP)

L'animateur responsable prévient dès son arrivée le chef de bassin et lui donne le nombre exact d'enfants et d'animateurs. Il s'assure que tous les enfants savent nager (voir avec le maître-nageur en cas de doute).

L'accès au grand bassin est interdit pour ceux qui ne savent pas nager. L'activité piscine se fait en petit groupe sur certains mercredis après-midi. Le créneau horaire est de 14h à 16h00. Les 3/5 ans se baigneront dans la pataugeoire et les 6/11ans dans le grand bassin (les enfants doivent savoir nager pour aller dans le grand bassin. Ceci sera à vérifier avec le maître-nageur du bassin).

Rappel : 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau, 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans dans l'eau. Il n'y a pas d'enfant hors de l'eau sans surveillance. Tout animateur est présent dans le bassin.

Au vu de la baisse des températures de l'eau (face à la crise énergétique imposé par l'état), nous ne sommes pas sûr de pouvoir emmener les enfants de maternelles à la piscine car ce refroidissement n'est pas anodin et peut avoir des répercussions sur la santé des plus jeunes, qui ont plus vite fait d'avoir froid dans l'eau que des enfants plus âgés

L'autonomie.

L'acquisition de l'autonomie est un but en soi : c'est une compétence à acquérir, une compétence transversale primordiale à développer chez les enfants.

L'autonomie est la capacité à se conduire soi-même. Etre autonome, c'est accéder progressivement aux enjeux de ses propres actes.

C'est d'être capable d'évoluer librement pour faire ses propres découvertes et ses propres expériences tout en étant soutenu de façon discrète et sécurisante par un adulte

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

- Sur la moitié du groupe, beaucoup de tous petits
- Elémentaires très jeunes
- Problème de discipline chez les enfants en général
- Règles de vie en collectivité dure à assimiler
- Infrastructure de l'école et collectivité à disposition (city Park, stade, piscine, gymnase)

Challenge

- Génération numérique très connecté. S'adapter et évoluer sur autre chose que le numérique.
- Comment amener les enfants à vivre en collectivité en participant aux activités proposées.

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
I Favoriser sa curiosité et son épanouissement artistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. en développant son imaginaire artistique à travers l'art 2. en développant leur créativité sur divers supports 3. en extériorisant ses émotions à travers l'art 4. en rendant l'enfant acteur de ses choix 	<ol style="list-style-type: none"> 1. proposer des activités, qui permettent à chacun, en fonction de ses capacités, de ses envies d'intégrer le groupe, de ne pas être tenu à l'écart 2. mise en place d'activités qui permettent à l'enfant de découvrir le monde de l'art, à travers de nouvelles techniques artistiques telles que la danse, chant, peinture 3. mise en place d'atelier, afin de ne pas avoir de dispersions et de débordements (les interdits), surtout pour les plus petits. 4. mise en place de repères quotidiens 	<p>Est-ce que les enfants peuvent s'exprimer, donner leur avis et de qu'elle manière ?</p> <p>Les enfants sont-ils acteur de leurs journées ?</p> <p>Les consignes et règles de vie sont-elles clairement comprises et respectées ?</p>	<p>Confection de la roue des sanctions avec les primaires</p> <p>Mis en place de code couleur et du mur des expressions pour que l'enfant s'exprime sur le ressenti de sa journée (ex : pastille noire=mauvaise journée, pastille bleu =bonne journée...)</p>
II favoriser le vivre ensemble	<ol style="list-style-type: none"> 1. en sensibilisant les enfants à la politesse 2. en amenant l'enfant à vivre en groupe et à prendre des décisions en groupe 3. en apprenant le respect de chacun 4. en créant des règles de vie avec sanctions 	<ol style="list-style-type: none"> 1. en réalisant des projets collectifs (ex : activité, jeux, peplaywood) 2. mise en place d'un conseil d'enfants 3. mise en place d'activités collectives et individuelles. 	<p>Est-ce que les enfants sont tolérant entre eux ?</p> <p>Les activités collectives et individuelles sont-elles adaptées aux besoins et aux attentes de chacun ?</p> <p>Les différents espaces de jeux sont-ils clairement identifiés ?</p> <p>Est-ce que les enfants sont riche de propositions pour la création de la roue des sanctions</p>	<p>Des temps d'échange et des bilans journaliers (conseil d'enfant)</p> <p>Des réunions d'équipe seront organisées pour analyser toutes nos actions</p> <p>Le planning des tâches collectives sera à la disposition des enfants.</p>
III Développer le partenariat	<ol style="list-style-type: none"> 1. en amenant les enfants à s'ouvrir à d'autres activités extérieures 2. en amenant les enfants à divers activités sportives 3. en amenant les tout petits au baby activité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. en proposant aux enfants des rencontres sportives 2. en proposant des activités qui permettent à chacun, en fonction de ses capacités, à intégrer le groupe, afin de ne pas se sentir exclus 3. en mettant en place des baby activités (sportives et culturelles) 	<p>Les enfants sont-ils solidaires entre eux, s'entraident-ils ?</p>	<p>Invitation des familles aux évènementiels proposés par l'équipe</p>

IX. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

Sécurité physique et psychoaffective :

Pour se développer en un adulte avec une personnalité saine et équilibrée, l'enfant a besoin que son milieu lui offre les conditions adéquates à son développement. Il n'est pas nécessaire que tout se passe parfaitement bien mais il est nécessaire que les conditions soient suffisamment bonnes et pour cela, nous nous devons de communiquer avec les enfants, de les écouter et d'écouter leurs expressions individuelles.

C'est une personne à part entière et nous devons le respecter, être à l'écoute de ses besoins (individuels et collectifs). Un enfant a besoin de l'aide des adultes qui l'entourent pour subvenir à ses besoins. Plus il grandit et plus il développe ses capacités à s'occuper de lui pour cela il a besoin qu'on lui donne de l'espace et surtout le temps pour apprendre les choses et à acquérir de nouvelles habilités.

Le harcèlement scolaire :

Nous serons également extrêmement vigilants sur d'éventuel signes de harcèlement scolaire.

Véritable phénomène de société, le harcèlement scolaire est un problème qu'il ne faut surtout pas prendre à la légère qu'il convient de traiter rapidement.

Selon le ministère de l'éducation, 700 000 enfants sont victimes de harcèlement scolaire chaque année soit 1 enfant sur 10.

Les caractéristiques de cette violence peuvent être :

- verbales (insultes, moqueries, railleries)
- non verbale (grimaces, gestes obscènes)
- psychologique (propagation de rumeurs, processus d'isolement)
- physique (menaces, coups)

Certains signes sont assez éloquents tel que :

- **maux de ventre, de tête, envie de rester à la maison**
- changement de comportement à la maison et/ou à l'école**
- baisse des résultats scolaires**
- changement de comportement**
- le téléphone portable où l'enfant se retrouve seul face au message**

La communication reste et restera le meilleur moyen d'aider un enfant victime de harcèlement. Dès l'apparition des premiers signes, il faut établir un dialogue pour que l'enfant s'ouvre au dialogue.

Pour les élèves, parents et personnel enseignant, **le 3020 est le numéro de la ligne d'aide officielle, gratuite, du ministère de l'éducation national**

Les défis tik tok :

Le « Momo Challenge », qui pousse les enfants à des actions violentes, le « Labello Challenge » qui incite à la scarification, le « Blue Whale challenge », une série de défis qui se clôt par un suicide ou encore le « Blackout Challenge » qui consiste à retenir sa respiration jusqu'à l'évanouissement. Le challenge de la « cicatrice » consiste à se pincer la joue pour faire apparaître une fausse cicatrice. Mais plusieurs médecins mettent en garde sur le risque de traces irréversibles.

L'Attrait du risque, sentiment d'appartenance, volonté de sociabilisation... Malgré la dangerosité, ces challenges cartonnent chez les jeunes.

Le « Jeu du foulard » ou le « petit pont massacreur », les défis dangereux ont toujours existé, notamment dans les cours de récréation. Ces quelques exemples sont les défis actuellement « à la mode » sur tik tok.

Et ces défis ne sont pas sans conséquences. Pour 31 % des jeunes, les challenges liés à la mort, au suicide ou à l'automutilation ont « un impact négatif » sur eux. Parmi eux, 63 % affirment qu'ils ont impacté leur santé mentale. Pour plusieurs spécialistes, les réseaux sociaux ont amplifié ce phénomène.

Nous allons avoir une vigilance accrue face à ce phénomène, qui est de plus en plus persistant

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, les interdictions, la pharmacie :

Quelques éléments du règlement intérieur seront à signaler.

Un exercice d'évacuation se fera durant l'année et à chaque période de vacances (pas les mêmes enfants) et apparaîtra dans le registre de sécurité, qui me sera remis au tout début du centre par la directrice de l'établissement Mme Alice. La réglementation de la **DDSCPP** (direction départementale de la cohésion sociale de la protection de la population) sera à la disposition de l'équipe encadrant de l'accueil de loisirs à n'importe quel moment.

Une pharmacie murale est installée dans la régie de l'accueil et des sacs à pharmacie sont à la disposition des animateurs lors de leurs déplacements à l'extérieur du centre, une feuille de registre d'infirmerie sera mise dans chaque sac à pharmacie.

Les interdictions de fumer et de vapoter sont affichées à l'intérieur des locaux et mises en vigueur.

Les enfants sont encadrés par du personnel professionnels et compétents.

Des locaux et des jeux extérieurs adaptés à leur âge.

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale de la protection de la population) Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques sur des activités.

Mais la connaissance et le respect de règles ne suffisent pas pour créer un véritable climat de sécurité. Nous nous devons d'assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant. Des règles de vie seront mise en place avec les enfants pour leurs permettent de prendre conscience de ce qu'il a le droit et pas le droit de faire, et ainsi se respecter et respecter les autres.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire, avec photocopie du carnet de vaccination de l'enfant, indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, recommandations des parents etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI avec toutes les signatures nécessaires à la validité du document.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté au centre ou à l'école avec un certificat de reprise et de non contagions validé par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale de la protection de la population

CCCB : communauté de commune du cœur de Beauce

PMI : Protection maternelle infantile

CAF : Caisse d'allocation familiale

API

La restauration collective qui s'occupe de la confection et de la livraison des repas (cuisine satellite).

Le directeur du centre doit réserver le nombre de repas, en séparant les maternelles des élémentaires, auprès du coordinateur de secteur des PEP 28, 7 jours à l'avance pour les repas chaud et au minimum 3 semaines avant pour les pique-niques.

Divers clubs sportifs de la communauté cœur de Beauce :

Nous allons prendre contact avec divers clubs sportifs afin de faire découvrir divers sports aux enfants.

Les sorties:

Les départs sont signalés à la DDCSPP par un affichage sur la porte : lieu d'arrivée, temps d'absence, nombre d'enfants présents, contact.

A chaque sortie : eau à disposition, vérifications des casquettes, trousse à pharmacie, numéros d'urgences, fiche sanitaire de chaque enfant. Les enfants sont comptés à chaque étape.

Les transports :

Pour tous les déplacements prévus durant le séjour, Il nous faut :

- Lors de la déclaration au service de la jeunesse et des sports, ne pas oublier de noter les jours de sorties pour que le service **DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale de la protection de la population)** soit correctement renseigné de tous nos déplacements.
- Lieu et itinéraire affichés
- Feuille de sortie avec liste des enfants (pour le directeur, le chauffeur)
- L'effectif exact
- Se munir des fiches sanitaires et de la trousse à pharmacie à jour ainsi que des médicaments pour les enfants ayant un PAI
- Si sortie à la journée, pique-nique, goûter, eau etc....
- Le numéro du directeur affiché à la disposition des parents, pour qu'ils puissent nous joindre en cas de retard sur l'heure de retour.

Durant les sorties, nous veillerons à ce que les enfants respectent les consignes dans le bus tel que, attacher la ceinture de sécurité (vérifier par les adultes) et surtout de la garder attachée, d'éviter de mettre les pieds sur les sièges (respect du bus) et de veiller à ce que les enfants crient le moins possible pour le respect et la conduite du chauffeur.

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h00/16h15. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Les relations avec les enfants et les familles :

Le séjour de vacances prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives
- Ait droit à la liberté d'expression
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. La justice considère que l'obligation de surveillance n'a pas à être de tous les instants pour les enfants entre 10 et 13 ans. Elle considère qu'ils ont « acquis un sens suffisant du danger pour rester libres de toute surveillance adulte dans l'exercice normal d'activité ludiques normales, et ce dans un temps réduit ». Autrement dit, dès lors qu'il s'agit d'activités à risque, la surveillance est la même que pour de jeunes enfants : constante, vigilante et active

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels. *L'obligation de surveillance au regard de la dangerosité des lieux et des activités* : cela implique une surveillance renforcée dès lors qu'apparaît un potentiel danger, qu'il s'agisse des lieux ou des activités. L'obligation de surveillance devient obligatoire, rapprochée et vigilante quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes.

Le respect des locaux :

Le lieu d'accueil du séjour est le lieu de vie de tout un groupe : il est donc important de le préserver et d'impliquer les jeunes dans le rangement du matériel après chacune des activités.

Le rangement doit être quotidien.

Temps calme

Ces temps de repos sont aménagés suite aux repas. Ils permettent de se ressourcer et sont très importants pour les jeunes : il s'agit donc de ne pas les négliger.

Les règles de vie

Elles seront déterminées en début de séjour, en concertation avec les jeunes.

Il s'agit d'apprendre à « vivre ensemble », dans le respect des autres.

Les règles mises en place devront être acceptées de tous.

La place de l'expression et du choix

L'expression et la pensée par soi-même doivent être privilégiées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la journée quel que soit le mode choisi : en groupe, en petit comité, sous une forme artistique...

Ils doivent pouvoir exprimer leurs préférences et choisir leurs activités.

A l'âge où l'on a tendance à vouloir se conformer au groupe, permettre l'expression individualisée de chacun contribue à révéler et développer la personnalité de chaque jeune.

X. Rôle de chacun

Le directeur

IL-ELLE ASSURE LES RELATIONS
AVEC LES FAMILLES,
L'ORGANISATEUR, ET LES
PRESTATAIRES DE SERVICE
EXTERIEUR

IL-ELLE EST GARANT DU BON
FONCTIONNEMENT DU CENTRE
EN CONFORMITE AVEC LA
REGLEMENTATION

IL-ELLE GERE L'EQUIPE
D'ANIMATION

IL-ELLE EST PRESENT DANS
L'EQUIPE ET AVEC LES
JEUNES

IL-ELLE EST DISPONIBLE, À
L'ECOUTE ET PRESENT

IL-ELLE RESPECTE
SES COLLEGUES

IL-ELLE A UN POUVOIR DE
DECISION

IL-ELLE FACILITE LE TRAVAIL
DES ANIMATEURS ET LES
COORDONNE

IL-ELLE ANIME L'EQUIPE
ET CONTRIBUE À SA
PROGRESSION AINSI
QU'À SA FORMATION

IL-ELLE EFFECTUE LES TÂCHES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES



L'animateur

IL-ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL-ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL-ELLE PREND DES INITIATIVES

IL-ELLE SAIT REpondre AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL-ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL-ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL-ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL-ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL-ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL-ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL-ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

IL-ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL-ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL-ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL-ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI

IL-ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES



IL-ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES

IL-ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL-ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF